



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

avenant à l'accord sur la circulation, l'emploi et le séjour des ressortissants algériens et de leurs familles

Question écrite n° 72956

Texte de la question

M. Jean Vila interpelle M. le ministre de l'intérieur sur la situation des ressortissants algériens. Il se félicite de la signature le 11 juillet 2001 du troisième avenant à l'accord franco-algérien du 27 décembre 1968 relatif à la circulation, à l'emploi et au séjour en France des ressortissants algériens. Ce texte va mettre fin aux discriminations dont sont victimes les ressortissants algériens par rapport au droit commun de l'ordonnance de 1945 modifiée. Toutefois, leur situation concrète n'a pas changé pour le moment car les préfetures n'appliquent pas cet avenant qui doit être soumis à ratification parlementaire. Il lui demande également de lui communiquer les instructions données le 4 septembre 2001 aux administrations compétentes pour que les dispositions plus favorables de cet avenant soient appliquées dès à présent. Il lui demande de lui communiquer la date d'inscription à l'ordre du jour de la présente Assemblée du projet de loi de ratification du troisième avenant précité.

Données clés

Auteur : [M. Jean Vila](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72956

Rubrique : Traités et conventions

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 février 2002, page 840